



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE
N° 2025U-037

Dossier : DP 031547 24 U0196 Déposé le : 05/02/2025 <u>Nature des travaux</u> : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES <u>Adresse des travaux</u> : 1340 CHEMIN DU MASSONNE 31600 SEYSSES	Demandeur : MADAME PABON BÉATRICE 1340 CHEMIN DU MASSONNE 31600 SEYSSES
---	--

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 031547 24 U0196 délivré le 08/11/2024 à Monsieur PABON Francis pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques situé 1340 CHEMIN DU MASSONNE 31600 Seysses ;

Vu la demande explicite de Madame PABON Béatrice, veuve de Monsieur PABON Francis, reçue en mairie le 05/02/2025 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

La déclaration préalable n° DP 031547 24 U0196 est RETIRÉE, sur demande explicite.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 20/02/2025

Affiché le 20/02/2025 jusqu'au 20/04/2025

Seysses le 13 février 2025

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.